

**délibération :  
DE\_2026\_4\_29**

Nombre de conseillers en  
exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

**Objet : Délibération  
désignant les représentants  
de la commune à la  
Fondation du Patrimoine**

L' an deux mille vingt six, le vendredi 24 avril à 19 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil municipal, Bibliothèque de Venasque 8 impasse du Couchant à VENASQUE, sous la présidence de Madame PLANCHER Dominique, Le Maire.

Date de convocation du : 17 Avril 2026

**Présents :** Madame PLANCHER Dominique, Monsieur de CABISOLE Thierry, Madame BRES Sylvie, Monsieur RUEL Bruno, Madame LEROY Cécile, Monsieur CARON de FROMENTEL Bruno, Madame PLANCHOT Catherine, Monsieur PASDELOU Philippe, Madame RICARD Catherine, Madame BRUYERE Cécile, Monsieur DUMONT Guillaume, Madame BARBASTE Elodie, Monsieur MONTELEONE François, Madame PASCAL Jeanne-Marie

**Pouvoirs :**  
Monsieur PREVOST Charles a donné pouvoir à Monsieur de CABISOLE Thierry

**Absent(s) :** Monsieur PREVOST Charles

**Secrétaire de Séance :** Madame Cécile LEROY

Rapporteur : Jeanne-Marie Pascal

En 1996, la Fondation du patrimoine a été créée pour mobiliser tous ceux qui veulent aider le patrimoine rural et non protégé. Depuis son action s'est élargie. 80% de ses projets sont situés dans des territoires ruraux conformément à sa mission et à ses objectifs.

La Fondation du patrimoine aide les propriétaires qu'ils soient des collectivités, des particuliers ou des associations, qui s'investissent pour rendre la France plus belle. Ils accompagnent chaque projet pour trouver des financements publics et privés afin que le patrimoine culturel devienne opportunité d'emploi, de découverte, d'éducation et de lien. Dons, mécénats, aides fiscales, subventions des collectivités, jeux Mission Patrimoine portés par Stéphane Bern et FDJ UNITED et aides de la Fondation sont autant de soutiens mobilisés pour la sauvegarde du patrimoine français.

La Mairie de Venasque adhère à la Fondation du Patrimoine.

Il est nécessaire de désigner des élus pour représenter la commune.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré ;

DECIDE

DE DESIGNER Madame Dominique Plancher en tant que déléguée titulaire et Monsieur Philippe Padelou en tant que délégué suppléant auprès de de la Fondation du Patrimoine.

DE DONNER pouvoir à Madame la Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Dit que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du Conseil municipal.  
Dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

**Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont  
signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme



La Maire,

Dominique PLANCHER



Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le 27/04/2026

ID : 084-218401438-20260424-DE\_2026\_4\_29-DE

Cécile LÉROY

En application des articles R.421-1 et suivants du Code de la Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères -CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication par voie d'affichage et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)  
Emis le 24/04/2026, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 27/04/2026

LA MAIRE



Dominique PLANCHER